



Les personnels du Collège

publié le 06/01/2019 - mis à jour le 27/08/2023

Direction - Administratif - Educatif - Enseignant - Santé et social -
Territorial

LE PERSONNEL DE DIRECTION

Le Principal représente l'État. Chargée de la politique globale de l'établissement scolaire, il est la responsable du Collège et assure son pilotage et son fonctionnement dans les domaines pédagogique, administratif et financier. Il prend les décisions importantes relatives à la vie scolaire et à l'organisation pédagogique. Il préside le Conseil d'Administration et les conseils de classe. Elle est en relation avec tous ceux qui vivent au Collège et avec les autorités extérieures (Rectorat, direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, inspecteurs, conseil départemental...).

La Principale adjointe seconde le principal dans ses missions de direction et l'accompagne dans le pilotage et l'animation de l'établissement. Elle intervient plutôt sur le plan pédagogique et sur l'organisation de la vie de l'établissement en relation étroite avec les enseignants, les personnels de la vie scolaire, les élèves et leurs parents.

L'Adjointe gestionnaire assiste le chef d'établissement dans la gestion administrative, financière et matérielle du Collège : préparation et exécution du budget, achats, gestion des activités pédagogiques. Son rôle consiste aussi à veiller à la sécurité des biens et des personnes, à l'entretien des bâtiments et du matériel et à la bonne marche de la restauration. Elle coordonne l'activité des agents de service.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

La Secrétaire de direction s'occupe de toutes les tâches administratives du Collège. Elle traite le courrier postal et électronique. Elle procède à l'inscription des élèves. Elle est aussi l'interlocutrice des familles pour toutes les démarches administratives liées à la scolarité des élèves.

LE PERSONNEL EDUCATIF

La Conseillère Principale d'Education (CPE) est chargée d'organiser et d'animer la vie scolaire afin de mettre l'élève dans les meilleures conditions de vie et de réussite scolaire. Impliquée dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement, la CPE supervise les absences, assure le suivi de l'élève en relation avec les enseignants et les parents. Elle assure par ailleurs les élections et la formation des délégués des élèves.

Les Assistants d'éducation, sous l'autorité du CPE, assurent l'encadrement, la surveillance et l'accompagnement des élèves dans les couloirs, au restaurant scolaire, pendant les récréations et les études. Ils sont également chargés du suivi des absences. Ils peuvent aider les élèves dans leurs devoirs.

La Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN) a pour mission, en relation avec l'équipe enseignante, d'informer, de conseiller et d'accompagner les élèves et leur famille dans la construction du parcours d'orientation. Il assure une permanence hebdomadaire au Collège (sur rendez-vous) et reçoit également sur rendez-vous au CIO de la Rochelle.

L'Auxiliaire de vie scolaire intervient pour permettre à l'élève en situation de handicap d'accomplir les gestes qu'il ne peut pas faire seul ou dans le cadre de ses apprentissages. Il travaille en collaboration avec l'enseignant et l'encourage dans ses progrès en autonomie et dans ses apprentissages.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Professeur principal a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves. Il assure la coordination de l'équipe pédagogique. Il suit individuellement chaque élève. Il est le premier référent de la famille de l'élève.

Les enseignants spécialisés dans une discipline sont chargés d'instruire, d'éduquer, de former et d'accompagner les élèves dans les apprentissages du second degré. Ils conçoivent et mettent en œuvre des séquences d'enseignement dans le cadre des programmes nationaux. Deux à trois fois par an, l'équipe pédagogique de la classe se réunit en conseil de socle pour évaluer les connaissances et les compétences acquises par les élèves et

proposer si besoin des remédiations ou des projets spécifiques de réussite. Trois fois par an, l'équipe des professeurs de chaque classe se réunit en conseil de classe avec les représentants des élèves et des parents pour évaluer le travail et le comportement des élèves. Plusieurs rencontres Parents / Professeurs sont organisées par le Collège dans l'année afin de permettre à tous les parents d'échanger avec les professeurs. Les enseignants peuvent également recevoir les parents sur rendez-vous.

Le professeur documentaliste est responsable du centre de documentation et d'information. Il aide à la recherche des documents et au choix des livres. Il participe à l'animation culturelle du Collège. Son rôle est d'apprendre aux élèves les techniques de recherche documentaire et d'éduquer aux médias.

LE PÔLE SANTÉ - SOCIAL

L'assistante sociale a pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des problèmes sociaux. Elle est à l'écoute des élèves et des familles lorsque des difficultés se présentent et quelle qu'en soit la nature, du mal-être aux problèmes financiers. Elle accueille, informe sur les différents dispositifs et, en lien avec l'environnement social, médico-social et institutionnel, accompagne l'usager dans ses démarches. Elle assure une permanence hebdomadaire au Collège.

L'infirmière dispense aussi bien les soins de première urgence que les soins préventifs. Elle a également un rôle d'écoute et de réconfort auprès des élèves. Elle repère et identifie les besoins de l'établissement et organise puis met en œuvre des actions individuelles ou collectives d'éducation à la santé.

LE PERSONNEL TERRITORIAL

Le service de restauration assure la conception, la préparation et le service des repas. La qualité du service reste la préoccupation majeure, dès la gestion des approvisionnements, avec notamment la volonté forte de recourir aux circuits courts et aux produits bio.

Le service d'entretien et de maintenance veille à l'entretien et à la propreté des locaux du Collège. Les agents aident également au service des repas au self. Puisqu'un Collège où l'on se sent bien est un Collège où l'on apprend plus facilement, les agents sont très vigilants sur les habitudes de vie en collectivité et le respect des locaux, et s'attachent au quotidien à offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. La propreté de l'établissement dépend de chacun.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.